

Quels fluides frigorigènes proposer à vos clients pour les PAC et la Climatisation.

Les restrictions de mise sur le marché européen concernant les fluides frigorigènes pour le chauffage et la climatisation sont listées en dans la [Note pédagogique Evolution FGAZ 2024 573 reprenant l'annexe IV du règlement \(UE\) 2024/573](#). Pour les ÉQUIPEMENTS DE CLIMATISATION FIXES ET POMPES À CHALEUR FIXES nous pouvons retenir ces dates clés :

Type d'équipement	Date d'interdiction		Alternatives Possibles
PAC monoblocs ≤ 12 kW	1er janvier 2027* Gaz à effet de serre fluorés PRP ≥ 150 Interdiction du R32	1er janvier 2032* Gaz à effet de serre fluorés Interdiction des gaz fluorés	Alternative R290 et autres gaz non fluorés
PAC monoblocs >12 kW et < 50 kW	1er janvier 2027* Gaz à effet de serre fluorés PRP ≥ 150 Interdiction du R32		Alternative R290 et autres gaz non fluorés

(*) Sauf si cela est nécessaire pour satisfaire aux exigences de sécurité. Si les exigences de sécurité sur le site d'exploitation ne permettent pas de recourir à des gaz à effet de serre fluorés dont le PRP < 150 , la limite du PRP est de 750.

Type d'équipement	Date d'interdiction	Alternatives Possibles
Bi-blocs Air/Eau ≤ 12 kW	1er janvier 2027* Gaz à effet de serre fluorés PRP ≥ 150 Interdiction du R32	Alternative : Monobloc au R290
Bi-blocs Air/Air ≤ 12 kW	1er janvier 2029* Gaz à effet de serre fluorés PRP ≥ 150 Interdiction du R32	R454C Pas d'alternative avec des gaz non inflammables ou dangereux
Bi-blocs ≤ 12 kW	1er janvier 2035* Contenant des gaz à effet de serre fluorés Interdiction des gaz fluorés	Pas d'alternative avec des gaz non inflammables ou dangereux
Bi-blocs > 12 kW	1er janvier 2029* Gaz à effet de serre fluorés PRP ≥ 750 Interdiction du R410a	Alternative R290 et R32
Bi-blocs > 12 kW	1er janvier 2033* Gaz à effet de serre fluorés PRP ≥ 150 Interdiction du R32	R454C Pas d'alternative avec des gaz non inflammables ou dangereux

Exemple de Fluides dont le PRP est inférieur à 150 : R152a ; R454c, R455a, R290a, R717, R744, R1234ze et R1234yf

Fluides sans fluore : R290a, R717, R744

Fluides sans fluore et applicable pour des solutions de chauffage et refroidissement : R290

(*) Sauf si cela est nécessaire pour satisfaire aux exigences de sécurité sur le site d'exploitation

Anticipez et proposez des P.A.C Air/Eau contenant des gaz propres
dont le PRP est < 150 comme le R290